

INFORMATIONS AU-A LA MONITEUR-TRICE

Vous avez été engagé(e) comme monitrice ou moniteur par l'Ecole Obligatoire de la région de Neuchâtel et nous vous remercions d'avance de consacrer une semaine aux enfants de notre Ecole.

Nous vous communiquons les renseignements suivants :

1. Déplacements

- en voiture, aucune indemnité de déplacement ne sera versée ;
- en car, vous vous annoncez au chef de camp le plus rapidement possible.

2. Engagement :

Les monitrices et moniteurs s'engagent à collaborer avec les enseignants et les accompagnateurs/trices durant la totalité du camp.

3. Rémunération (moniteurs externes)

Votre indemnité vous sera versée sur un compte bancaire ou postal après le camp. Vous devez transmettre toutes les informations nécessaires au CC ou CT de votre camp.

- moniteur non J+S Frs. 150.-
- moniteur J+S Frs. 300.-

Le moniteur doit présenter au CC sa carte de moniteur valide pour être rémunéré au tarif J+S. Sans justificatif, il est considéré comme moniteur non J+S.

4. Assurances :

- L'EOREN ne vous assure pas dans vos déplacements en véhicule à moteur.

- Moniteurs non salariés + accompagnateurs/ trices externes

L'EOREN assure les moniteurs non salariés contre les accidents sur les bases de la LAA (Loi fédérale sur l'assurance accidents) pendant toute la durée du camp de sport de neige. Les primes sont à la charge de l'Ecole. Le salaire assuré est évidemment minime puisqu'il est calculé sur la base de votre indemnité, mais les frais de traitement illimité en chambre commune sont couverts.

Le responsable des sports de l'éorén

François Vermeulen (francois.vermeulen@rpn.ch)